

Report, fr. 3,140,843 »

## CHAPITRE VIII.

*Cultes.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Culte catholique,	3,958,047 »	} 4,128,047 »
— 2. Culte protestant,	61,000 »	
— 3. Culte israélite,	11,000 »	
— 4. Secours;	100,000 »	

## CHAPITRE IX.

*Établissements de bienfaisance.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Frais d'entretien et de transport de mendiants et insensés, dont le domicile de secours est inconnu,	90,000 »	} 315,000 »
— 2. Subsidés à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés,	120,000 »	
— 3. Subsidés pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces,	175,000 »	

## CHAPITRE X.

*Prisons.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des gardiens et des détenus,	1,135,000 »	} 3,186,125 »
— 2. Traitement des employés attachés au service domestique, et aux directions des travaux	408,125 »	
— 3. Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement,	3,000 »	
— 4. Frais d'impression et de bureau,	20,000 »	
— 5. Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier,	450,000 »	

*Service des fabriques.*

— 1. Achat des matières premières et ingrédients pour la fabrication,	1,000,000 »	} 1,170,000 »
— 2. Gratifications aux détenus,	170,000 »	

## CHAPITRE XI.

*Frais de police.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Service des passe-ports,	8,000 »	} 68,000 »
— 2. Autres mesures de sûreté publique,	60,000 »	

## CHAPITRE XII.

Article unique. Dépenses imprévues,	5,000 »
-------------------------------------	---------

## CHAPITRE XIII.

Article unique. Pour solde éventuel de dépenses arriérées concernant des exercices dont les budgets sont clos,	4,000 »
--	---------

Total, fr. 10,847,015 »

1115. — 27 DÉCEMBRE 1842. — *Loi qui alloue un crédit supplémentaire de 48,009 fr. 97 c. au budget du département de la guerre pour l'exercice 1842, pour l'apurement de créances arriérées.* (Bull. offic., n. cxvi.).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Il est ouvert au département de la guerre un crédit de quarante-huit mille neuf francs quatre-vingt-dix-sept centimes (48,009 fr.

97 c.), applicable au paiement des dépenses des années 1830 à 1835, qui restent à liquider, et qui sont détaillées dans le tableau annexé à la présente loi.

Cette allocation formera le chap. IX du budget de la guerre pour l'exercice 1842.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre de la guerre (M. de Liem).

N <sup>o</sup> DU DOSSIER.	DÉTAIL DES CRÉANCES.	MONTANT PARTIEL.	TOTAL PAR EXERCICE.
<b>EXERCICE 1830.</b>			
<b>MATÉRIEL DU GÉNIE.</b>			
1	A. Vandermeersch, à Audenaerde. — Travaux de construction d'un temple protestant à Audenaerde.	634 93	
2	Le même. — Travaux d'ameublement de l'arsenal militaire d'Audenaerde.	158 73	
3	Le même. — Construction de barrières aux portes de Beveren et de Leupeghem, à Audenaerde.	226 46	
4	Vierset, architecte à Huy. — Établissement d'un mur de soutènement sur le rocher du fort de Huy.	1,289 72	
5	Ad. Ackert, à Goringhem (Hollande). — Travaux de démolition et de reconstruction des deux faces du redan n <sup>o</sup> 12, etc., à Ypres,	28,218 58	
			30,528 41
<b>MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.</b>			
1	Goemans, à Bruxelles. — Confection et livraison de munitions en septembre et octobre 1830.	1,460 »	1,460 »
<b>CRÉANCES DIVERSES.</b>			
1	Mascart, à Dinant. — Loyer d'une maison ayant servi de caserne.	600 »	600 »
<b>EXERCICE 1831.</b>			
<b>CRÉANCES DIVERSES.</b>			
1	Commune de Kesseloo (Brabant). — Fournitures de moyens de transport.	430 »	
2	Commune de Linden (Brabant). — Idem.	150 »	
3	Moriaens et consorts, à Louvain. — Idem.	335 »	
4	Devisser-Vanhove, à Anvers. — Fournitures de vi-vres.	1,911 09	
5	Ville de Nieuport. — Remboursement d'effets de l'ex-garde communale fournis à la garde civique.	425 39	
6	Schurps, à Liège. — Rappel de l'indemnité attachée à la décoration de l'ordre de Guillaume.	930 56	
7	Decoux, à Tervueren. — Réclamation pour loyer des bâtiments ayant servi au haras de l'État.	1,935 »	
			6,117 04
<b>EXERCICE 1839.</b>			
<b>MATÉRIEL DU GÉNIE.</b>			
1	L'enfant mineur de B. Neyt. — Indemnité pour occupation d'une maison ayant servi de corps de garde à Ca- prycke.	100 »	100 »
<b>CRÉANCES DIVERSES.</b>			
1	Janssens, ex-conservateur de l'approvisionnement à Ven- loo. — Rappel de traitement.	552 72	
2	Bousman, ex-inspecteur général des postes de l'armée. — Avances pour frais d'estafettes.	1,189 69	
A reporter, fr.		1,642 41	58,805 45

N <sup>o</sup> DU DOSSIER.	DÉTAIL DES CRÉANCES.	MONTANT PARTIEL.	TOTAL PAR EXERCICE.
	Report, fr.	1,642 41	38,805 45
3	Veuve Clarcx, à Anvers. — Indemnité pour occupation des fours de sa boulangerie à Merxem.	2,500 "	
4	Commune de Montaigu. — Dégâts commis lors des manœuvres.	131 "	
5	Commune de Bassevelde. — Fourniture de paille.	25 39	
6	Commune de Gheel. — Traitement de militaires malades.	181 65	
	<b>EXERCICE 1833.</b>		4,380 45
	<b>MATÉRIEL DU GÉNIE.</b>		
1	Divers habitants de Sichem. — Indemnités pour pertes et dégâts causés par suite de l'établissement du camp de Diest.	1,070 "	1,070 "
	<b>CRÉANCES DIVERSES.</b>		
1	Ville d'Anvers. — Réclamations pour droits d'octroi sur de la houille et du genièvre.	754 07	754 07
	<b>EXERCICE 1835.</b>		
	<b>MATÉRIEL DU GÉNIE.</b>		
1	Freyman Depotter, à Ostende. — Pertes dans son entreprise des réparations de la place d'Ostende.	3,000 "	3,000 "
	<b>Total,</b>		48,009 97

1116. — 31 DÉCEMBRE 1842. — *Loi portant réduction de l'intérêt des cautionnements fournis en numéraire, aux termes de l'art. 271 de la loi du 26 août 1832, n<sup>o</sup> 38.* (Bull. offc., n. cxvi.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. Par modification à l'art. 271 de la loi générale du 26 août 1832, n<sup>o</sup> 38, l'intérêt sur les cautionnements fournis en numéraire, est réduit à 4 p. c. l'an.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des finances (M. Smits).

1117. — 8 OCTOBRE 1842. — *Loi portant acte de naturalisation ordinaire du sieur Van Sazen (Jean), instituteur à Petit-Brogel, province de Limbourg, né à Hamstede (Pays-Bas), le 17 novembre 1813; ledit acte a été accepté le 22 octobre 1842.* (Bulletin officiel, n. cxvi.)

1118. — 9 DÉCEMBRE 1842. — *Arrêté royal qui approuve la dissolution de la société anonyme dite des hauts fourneaux, forges et usines du Luxembourg.* (Bull. offc., n. cxviii.)

Léopold, etc. Vu l'expédition ci-annexée d'un acte public, reçu le 23 novembre 1842, par

(1) Rapport à la chambre des représentants par M. Osy le 9 décembre 1842. — *Monit.* du 10. — Adoption le 12 décembre à l'unanimité des 57 membres présents. — *Monit.* du 13.

Rapport au sénat par M. le comte d'Andelot, le 21 décembre 1842. — *Monit.* du 22. — Adoption sans discussion le 24 à l'unanimité des 52 membres présents. — *Monit.* du 25.